Image not found or type unknown

ACCIDENT DU TRAVAIL HOSPITALIER

Par **patchouli**, le **04/07/2012** à **00:21**

Bonsoir,
J'ai eu un accident du travail le 15 Juin 1992, à l'hôpital, où je travaillais comme Aide-Soignante. Reclassement en 1992, comme Adjoint-Administratif, re-chute, pour hernie discale avec perte de sensation à la jambe droite en 20/12/2009, avec arrêt de travail jusqu'au 01/06/11, reprise à mi-temps thérapeutique juqu'au 01/06/12. Je travaille à l'accueil du bureau des entrées : assise de 8H15 à 12H30 (20 mn de pause vers 10H)et 13H30-16H (pause 10 mn) . J'ai beaucoup de difficulté à rester assise : douleurs avec "coups d'électricité" dans ma jambe.
Aucune reconnaissance de ma hiérarchie, mon médecin, m'a arrêté 5 jours en 1 an !!! Je n'abuse pas...
Quels sont mes droits car bientôt expertise du médecin agrée par l'hôpital, que faire, je ne supporte pas d"être assise !!! Je souffre et personne ne m'écoute... Je déprime.
Mer de votre réponse

Par **P.M.**, le **04/07/2012** à **00:43**

Bonjour,
Puisqu'il doit y avoir une expertise, vos difficultés risquent d'être reconnues...
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés